

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté portant désignation de Monsieur Jacques SPINDLER, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider les Commissions d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de droit, et de Monsieur Pascal CAVITTE, Président, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l'instruction du 28 août 2001 notamment son article 22,
- Vu la délibération en date du 25 juin 2022 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours,
- Considérant qu'il convient de désigner un élu susceptible de représenter Monsieur le Maire, Président de droit, ou Monsieur Pascal CAVITTE, Président en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire lorsque ceux-ci sont dans l'incapacité de présider les commissions d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours,
- Considérant que Monsieur Jacques SPINDLER, 1<sup>er</sup> adjoint, présidera la Commission d'Appels d'Offres du 25 avril 2024 à 14h00,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Désigne Monsieur Jacques SPINDLER, 1<sup>er</sup>ème Adjoint, pour présider la Commission d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de droit, ou Monsieur Pascal CAVITTE, Président en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire qui se tiendra le 25 avril 2024 à 14h00.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique
- Monsieur Jacques SPINDLER

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au contrôle de Légalité le : 25 AVR. 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 25 AVR. 2024

AP 50 - 25/04/2024

TULLE, le 25 avril 2024

Le Maire

Bernard COMBES